

L'agriculture biologique en Eure-et-Loir



PRÉFET
D'EURE-ET-LOIR

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Mars 2015

Qu'est ce que l'Agriculture Biologique ?



“ La production biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels.” (Règlement CE n°834/2007 du Conseil de l'Union européenne)

Un sol vivant et fertile

Les rotations de cultures appropriées, la culture d'engrais verts et de légumineuses, le recyclage et le compostage des matières organiques, le recours à des engrais et amendements d'origine naturelle permettent au sol de se régénérer.

Une agriculture sans produits chimiques

La réglementation interdit l'usage de produits tels que les pesticides ce qui permet d'éviter la contamination des eaux superficielles et souterraines et de diminuer leur teneur en nitrates.

Le respect du bien-être animal

Des races adaptées aux conditions locales sont sélectionnées. Tous les animaux sont nourris avec des aliments biologiques, de préférence issus de l'exploitation. Ils ont accès aux parcours extérieurs et les ruminants pâturent dès que les conditions le permettent.

Une biodiversité favorisée

En respectant les grands équilibres naturels, la diversité des espèces végétales et animales, l'Agriculture Biologique participe à la préservation de la planète.

L'agriculture biologique est soumise à une réglementation spécifique européenne. Tous les agriculteurs engagés dans cette démarche sont ainsi contrôlés par des organismes certificateurs, agréés par les pouvoirs publics, répondant à des critères d'indépendance et d'impartialité.

Un produit bio s'identifie par le **logo « feuille » européen**, obligatoire depuis le 1 juillet 2010 accompagné d'une indication de la provenance géographique des matières premières le composant. Pour obtenir ce label de qualité, les produits transformés doivent contenir au minimum 95 % de produits issus de l'agriculture biologique.



Ces dernières années, les enjeux environnementaux prégnants sont devenus un moteur pour le développement de l'agriculture bio. Grenelle de l'Environnement, plans d'actions “Objectif Terres 2020”, “AB : Horizon 2012”, “Agricultures Produisons Autrement” définissent les priorités de l'État en matière d'agriculture respectueuse de l'environnement.

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Le projet agro-écologique
en France

CHANGER LES MODÈLES DE PRODUCTION POUR COMBINER
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

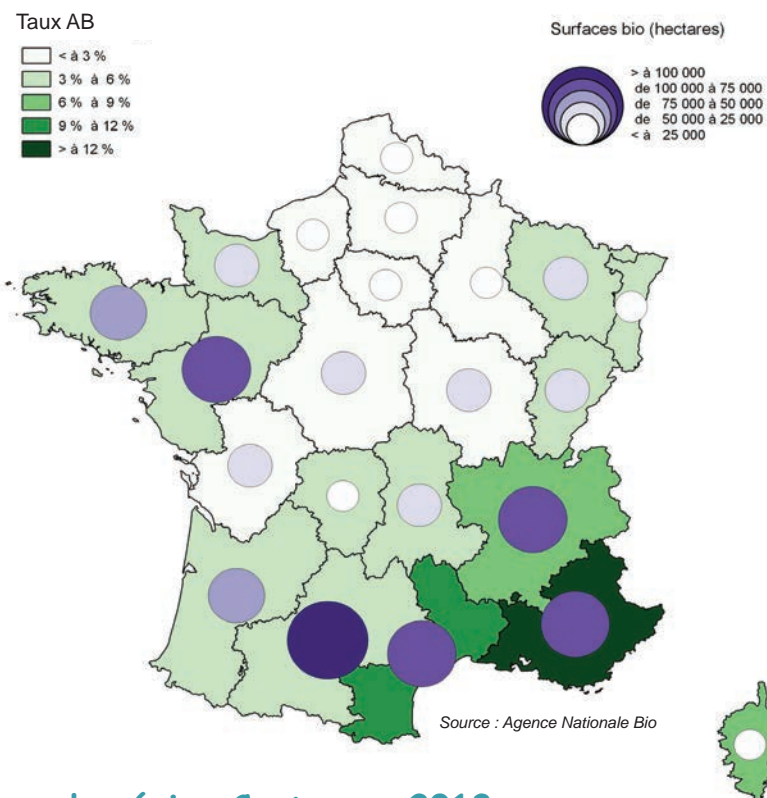
L' Agriculture Biologique en France en 2013

Une filière en plein essor : 13 489 nouvelles exploitations entre 2007 et 2013 !

L'Agriculture Biologique comptabilise en France 25 467 exploitations et 1 060 756 ha (soit 3,93 % des surfaces agricoles utiles) dont 12 % sont en conversion*. Entre 2007 et 2013, le nombre d'exploitations est passé de 11 978 à 25 467 alors que sur la période précédente 2002-2007, l'évolution s'était limitée à un accroissement de 685 exploitations. L'agriculture biologique connaît donc un développement important ces dernières années.

Pour autant, près de la moitié des surfaces en bio sont localisées dans 5 régions, dont un tiers dans les 3 régions suivantes :

- Midi-Pyrénées
- Pays de la Loire
- Languedoc-Roussillon.

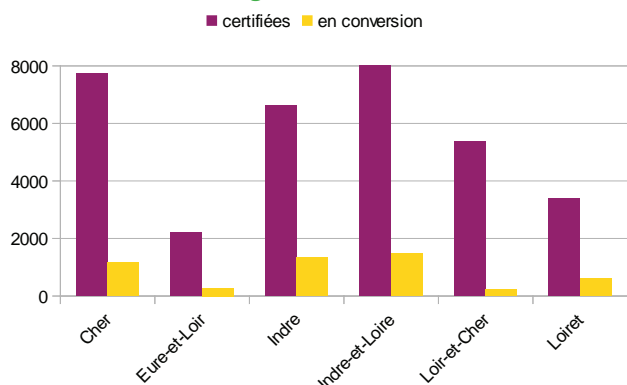


La production biologique dans la région Centre en 2013

La région Centre occupe la 12^{ème} place avec 39 068 hectares (33 968 certifiés et 5 101 en conversion), mais la 7^{ème} en termes de surfaces de céréales Bio. Les 10 341 hectares qui y sont consacrés représentent plus d'un quart des surfaces converties de la région.

Avec 1 452 hectares, les oléagineux affichent une augmentation de près de 30 % par rapport à 2012, largement au-dessus de la tendance nationale (+ 8 %). De même, les légumes frais, sur 1 085 ha, affichent une nette progression (+ 10 % contre 6 % pour la France). A l'inverse, les protéagineux accusent un recul de 13 % (taux national à - 2 %) même si la Région concourt à hauteur de 11 % de la production nationale.

Surfaces régionales (en ha) en AB



La hausse des surfaces en conversion reflète le dynamisme du secteur

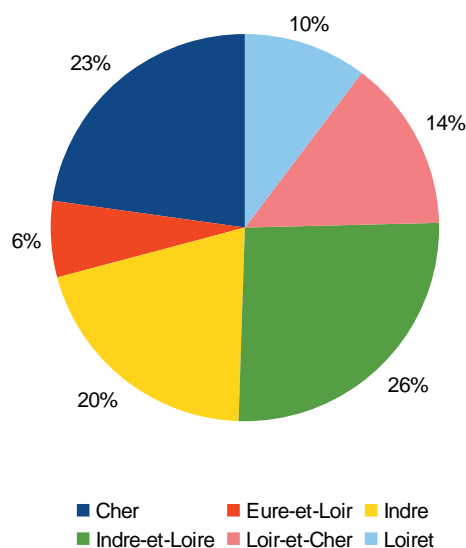
Sont surtout concernés les légumes secs (+ 22,8 % par rapport à 2012), les fruits et plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) (+ 13 %). À contrario, les grandes cultures bénéficient d'une hausse plus modérée avec 1,7 % en moyenne.

* Définitions

Les surfaces « certifiées » rassemblent les parcelles dont la période de conversion est terminée. Seules ces productions peuvent être commercialisées avec la mention « agriculture biologique ».

Part de chaque département en agriculture biologique

L'Eure-et-Loir représente 6 % des surfaces certifiées de la région Centre, soit 2 487 ha sur les 33 968 ha.

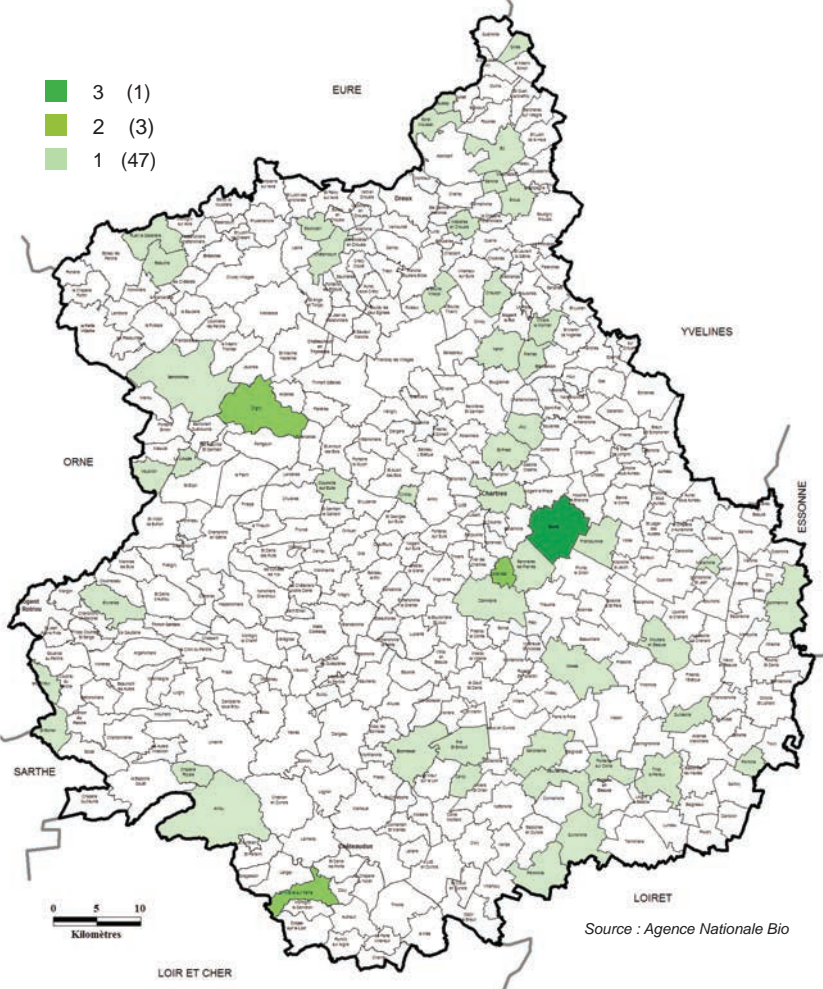


Les surfaces « en conversion » sont les surfaces en 1^{ère} et 2^{ème} année de production AB pour les cultures annuelles (une 3^{ème} année est nécessaire pour les cultures pérennes, comme la vigne et les arbres fruitiers).

Les productions végétales

Au sein de la région Centre, l'Eure-et-Loir se singularise par une moindre proportion de ses terres dédiées à l'agriculture bio. Avec un taux sous la barre des 1 %, il est l'un des moins élevés de France. Ainsi, le département fournit 2,76 % des productions végétales bio de la région mais représente 20 % des surfaces arables régionales.

Nombre de producteurs par commune



Des fourrages en moindre quantité

L'élevage et la polyculture-élevage étant peu représentés en Eure-et-Loir, le type de cultures s'en trouve modifié par rapport à la moyenne régionale et surtout nationale. Le département consacre ainsi moins d'un quart de ses surfaces bio aux cultures fourragères. Quant aux surfaces toujours en herbe, elles représentent 90 ha, soit 3,6 %.

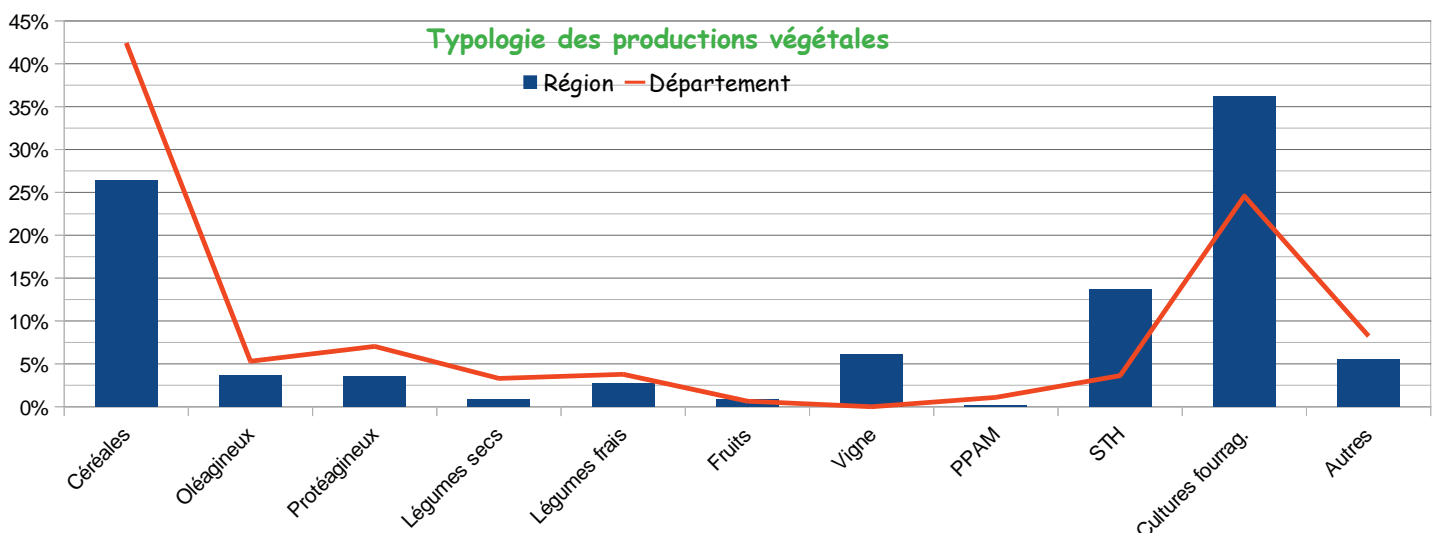
Au niveau national, ces proportions montent à 2/3 pour les surfaces toujours en herbe ou consacrées aux cultures fourragères, dont plus de la moitié sont toujours en herbe (STH).

Une sur-représentation des grandes cultures

En Eure-et-Loir, département de grandes cultures, les céréales-oléagineux-protéagineux sont sur-représentés puisqu'ils occupent plus d'1 hectare sur 2 (54,76 %) contre 1/3 pour l'ensemble de la région ; les céréales à elles seules étant comptabilisées pour 26,47 % (taux régional) contre 42,42 % dans le département.

Une diversité des espèces culturales supérieure à celle des systèmes conduits en conventionnel

Alors que 4 espèces (blé, colza, orge et maïs) occupent 85 % des surfaces de grandes cultures en conventionnel, elles ne représentent plus qu'un tiers des surfaces en AB du département.



Les productions animales

Si, au niveau national, un exploitant bio sur trois est éleveur en 2013, ces chiffres sont surtout concentrés dans quelques régions.

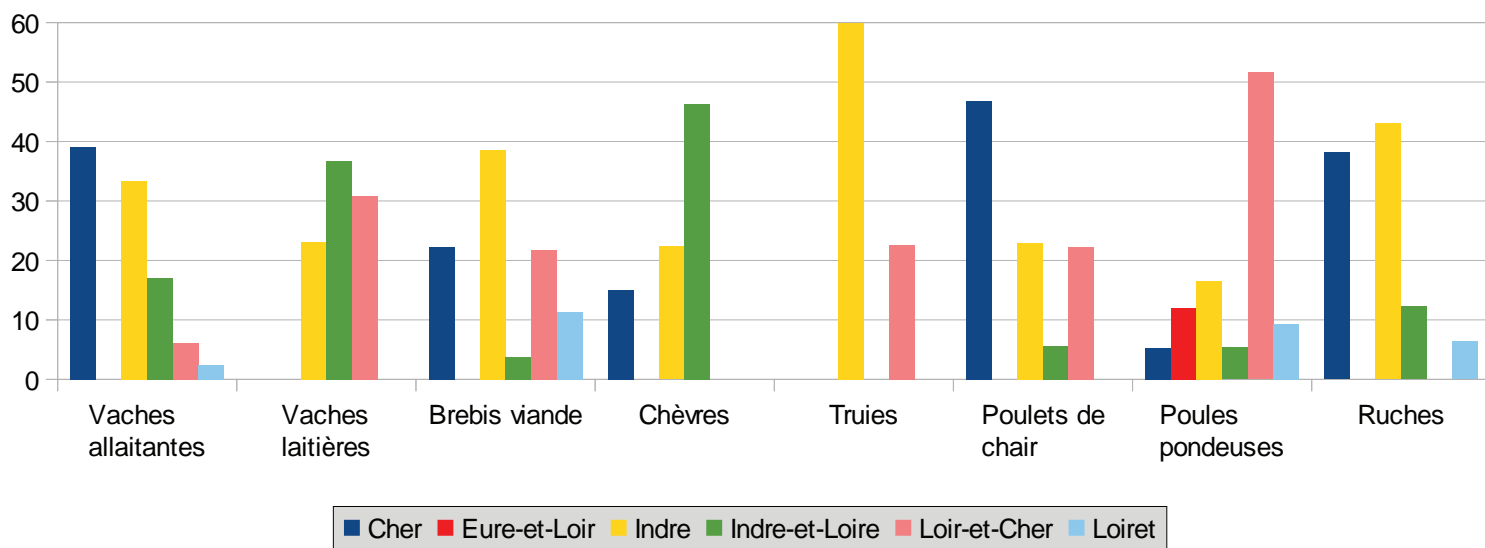
Les vaches laitières se retrouvent surtout en Bretagne et en Basse-Normandie, ces 2 régions totalisant un tiers de l'ensemble du cheptel.

En ce qui concerne les ovins, la région Midi-Pyrénées possède presque 6 brebis laitières sur 10 et plus de 15 % des brebis allaitantes.

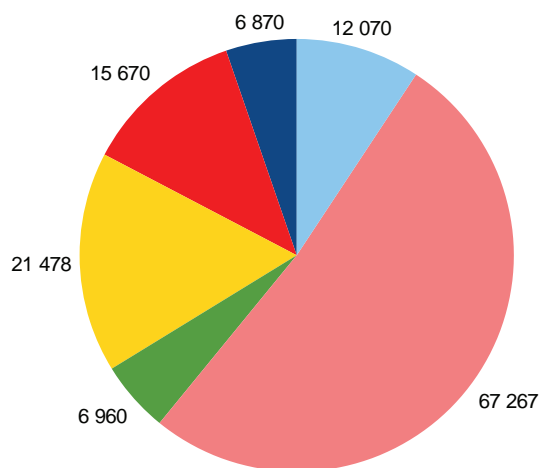
La région Centre se démarque nettement, affichant des taux relativement plus modestes.

L'élevage (en nombre d'unités)

	Centre	France	Taux rég/nat.
Bovins lait	1 130	121 443	0,93%
Bovins allaitants	3 418	110 979	3,08%
Brebis laitières	3	65 579	0,00%
Brebis allaitantes	5 263	139 964	3,76%
Chèvres	1 880	44 180	4,26%
Truies reproductrices	500	8 042	6,22%
Poulets de chair	204 756	7 956 236	2,57%
Poules pondeuses	130 315	3 350 369	3,89%
Ruches	2 359	93 157	2,53%



Poules pondeuses



L'Eure-et-Loir : une spécialité en poules pondeuses

A l'intérieur même de la région Centre, de grandes disparités existent. Tandis que la plupart des départements de la région pratiquent le poly-élevage, l'Eure-et-Loir s'est spécialisé dans l'élevage de poules pondeuses.

L'atelier représente 12 % de l'ensemble du cheptel "poules pondeuses" de la région.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES D'EURE-ET-LOIR

17 place de la République - CS 40517 - 28 008 Chartres cedex

Téléphone : 02 37 20 40 60 - Télécopieur : 02 37 20 40 49

Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr>

Sources des données : DDT28/SEA (Service de l'Économie Agricole) / Bureau des Aides aux Productions et à l'Agriculture Durable

DRAAF CENTRE/AGRESTE : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et AGENCE NATIONALE BIO : <http://www.agencebio.org>

Conception/Mise en page : DDT28/SCTP (Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective) / POE (Pôle Observatoires et Études)

Pour en savoir plus : MAAF : <http://agriculture.gouv.fr> et DRAAF : <http://draaf.centre.agriculture.gouv.fr/statistiques-regionales-et-etudes>